

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DES COMITÉS SYNDICAUX

SEANCE DU 07 AVRIL 2015 A 17H00

L'An deux mille quinze et le sept avril, le Comité Syndical, régulièrement convoqué s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 01 avril 15

Date d'affichage : 01 avril 15

Affichage compte-rendu : 15 avril 15

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS.
M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : M. Patrick TAMBAY par Mme Michèle ALMÈS.

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY, M. Philippe TABAROT.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

LE COMITE SYNDICAL :

1. **ADOpte** le procès-verbal du 16/09/2014 ;
2. **PREND ACTE** de la liste des conventions, contrats, décisions et MAPA
3. **PREND ACTE** du Débat d'Orientaion Budgétaire – Exercice 2015
4. **APPROUVE** le Compte Administratif 2014 ;
5. **APPROUVE** le Compte de Gestion 2014 ;
6. **ADOpte** l'Affectation du Résultat d'Exploitation 2014 ;
7. **AUTORISE** l'incinération de tickets pour gala de danse de juin 2014 périmés ;
8. **ACCEPTE** la convention centrale d'achat avec le S.I.C.T.I.A.M.

SEANCE DU 07 AVRIL 2015 A 18H00

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS.
M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : M. Patrick TAMBAY par Mme Michèle ALMÈS.

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY, M. Philippe TABAROT.

Membre(s) absent(s) : NEANT

LE COMITE SYNDICAL :

1. **ADOpte** le Budget Primitif 2015 ;
2. **APPROUVE** les Clés de Répartition 2015 ;
3. **DEMANDE** des subventions auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte-D'Azur, du Conseil Général des Alpes-Maritimes, de L'A.D.E.M.E., du Député de la Circonscription, du Centre National pour le Développement du Sport et tout autre organisme susceptible d'intervenir pour la réalisation des travaux de rénovation du gymnase des Campelières et des Salles Annexes.

Informations sur le syndicat.

Mougins, le 07 avril 2015

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la CA des Pays de Lérins



Richard GALY

DELIBERATION N° 1 DU 07 AVRIL 2015

17H00

L'An deux mille quinze et le sept avril, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 01 avril 15

Date d'affichage : 01 avril 15

Affichage compte-rendu : 15 avril 15

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : M. Patrick TAMBAY par Mme Michèle ALMÈS.

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY, M. Philippe TABAROT.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE – EXERCICE 2015

Monsieur le Président expose :

La tenue du débat d'orientation budgétaire (DOB) est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3.500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3.500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du code général des collectivités territoriales).

S'il participe à l'information des élus, ce débat joue également un rôle important en direction des habitants. Il constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

Ce débat permet à notre assemblée délibérante d'être informée sur l'évolution de la situation financière du syndicat, de mettre en lumière certains éléments bilanciers rétrospectifs et de discuter des orientations budgétaires qui préfigureront les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Le débat d'orientation budgétaire ne donne pas lieu à un vote ; il a cependant pour objet de nous permettre de définir les grandes orientations du budget primitif que nous adopterons.

Ainsi, en accord avec nos engagements, 4 axes de travail seront retenus :

- Le maintien de la masse salariale, en redéployant les missions des agents lors des départs à la retraite
- Une maîtrise des dépenses d'énergie (eau, gaz, électricité,...) à travers un diagnostic et un plan d'actions
- Une attention particulière des tarifs pratiqués, pour permettre un accès à la pratique sportive, culturelle, et sociale au plus grand nombre
- Une politique d'investissement maîtrisée, en adéquation avec les capacités d'autofinancement de l'établissement public

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES

1- Charges de personnel : maintenir la masse salariale actuelle tout en améliorant la situation individuelle des agents

Le premier axe de travail consiste à maîtriser notre masse salariale ; après deux années de légère hausse, nous avons baissé de 1,20% nos dépenses de personnel en 2014. L'année 2015 doit poursuivre ce même objectif, car les dépenses de personnel représentent environ 70% du budget total du syndicat mixte. La maîtrise de leur évolution constitue un enjeu majeur, à travers :

- Une limitation stricte des heures supplémentaires
- Une réorganisation et redéfinition des fiches de poste lors des prochains départs à la retraite
- Un appel aux emplois d'avenir le cas échéant, avec le concours de la Mission Locale

2- Les charges à caractère général

Le deuxième axe de travail repose sur une attention particulière liée aux dépenses d'énergie ; au-delà d'un audit complet sur les économies à réaliser, entamé en 2014, un plan d'actions devra proposer dès 2015 les solutions à court et moyen terme, afin de baisser nos factures (près de 120.000 euros annuels).

La formation des agents, dans chaque secteur, doit notamment permettre d'atteindre cet objectif de maîtrise des dépenses d'énergie.

Dans ce contexte, il conviendra également de :

- Engager des négociations dans le cadre de tous les contrats de prestations de service engagés par le syndicat
- Conventionner avec les deux villes adhérentes pour le prêt de matériel et bénéficier des salles municipales pour toute manifestation organisée
- Réaliser le maximum des travaux en régie, avant recours aux entreprises extérieures.

SECTION DE FONCTIONNEMENT- RECETTES

1- Contribution des collectivités : objectif de maintien sur l'exercice 2015

Pour la 8^{ème} année, aucune contribution financière supplémentaire ne sera sollicitée auprès des 3 collectivités constitutives du syndicat mixte. La participation globale représente 1.340.000 euros, dont 25% à la charge du Conseil Général des Alpes-Maritimes, et 75% à charge du Cannet et Mougins.

2- Produits des services

Le troisième axe de travail vise à un maintien du pouvoir d'achat des utilisateurs de nos structures. Toute hausse envisagée devra être motivée par un coût supplémentaire de la prestation, avant décision finale pour arbitrage ; une simplification des tarifs pratiqués est aussi à étudier, pour une meilleure lisibilité de nos adhérents.

Afin de dynamiser les recettes sur les entrées du public à la piscine, il conviendra de revoir les horaires d'ouverture, principalement en période estivale, tout en permettant un accueil de nos centres de loisirs.

Les stages organisés durant les vacances scolaires doivent être développés, notamment dans le cadre du secteur sport et culture, en bénéficiant des structures récemment rénovées.

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

1 – Travaux

Après une première phase de travaux durant l'été 2014, qui visait à reprendre notamment l'étanchéité, les bardages et les sols des salles annexes du gymnase (salle de danse et salle d'agrès), il convient de poursuivre ces efforts d'investissement en 2015.

Des demandes d'aide auprès de nos partenaires institutionnels doivent se concrétiser, afin qu'à la rentrée 2016, l'ensemble des travaux dans le gymnase, les vestiaires, les salles annexes, soient achevés.

Il devient nécessaire de se pencher sur une mise aux normes générales de nos équipements, dans le cadre de loi sur l'accessibilité des ERP.

Un montant global de 220.000 euros peut être affecté à l'ensemble de ces opérations.

2 – Remboursement de l'emprunt piscine

Comme chaque année, une somme de 80.000€ est à prévoir en 2015 pour le remboursement du prêt contracté, dans le cadre des travaux de la rénovation de la piscine.

2 – Acquisitions

Une somme de 10.000 euros d'achat de matériel est prévue, dans le cadre du renouvellement de matériel sportif notamment, et de matériel informatique.

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

1 – Le montant des investissements réalisés en 2014 pour la rénovation des salles d'agès et de danse permettra de récupérer **environ 40.000€** de fonds de compensation de la TVA (**FCTVA**) en 2015.

2 – Le virement d'une partie de la section fonctionnement (**175.000 euros**) permettra de financer les travaux d'étanchéité (toiture principalement) sur les vestiaires du gymnase.

CONCLUSION

Face à des capacités d'autofinancement de plus en plus réduites, et des travaux à réaliser, le SMCEC adaptera sa stratégie financière dès l'élaboration du budget 2015.

La saine gestion financière antérieure, la poursuite des efforts de gestion, sans recourir à des participations supplémentaires des collectivités membres, doivent permettre de mener à bien les projets d'ici 2020.

Je vous demande de prendre acte de la présentation de ce débat au cours de la présente séance.

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le comité syndical adopte cette délibération

Fait et pris acte à Mougins le 07 avril 2015

Le Président

Conseiller régional

1^{er} Vice-Président de la CA des Pays de Lérins



A handwritten signature in black ink, appearing to be "Richard Galy".

Richard GALY

DELIBERATION N° 2 DU 07 AVRIL 2015
17H00

L'An deux mille quinze et le sept avril, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 01 avril 15
Date d'affichage : 01 avril 15
Affichage compte-rendu : 15 avril 15

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4
En exercice : 6
Qui ont pris part à la délibération : 5

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS, M. Norbert MENCAGLIA.
Membre(s) représenté(s) : M. Patrick TAMBAY par Mme Michèle ALMÈS.
Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY, M. Philippe TABAROT.
Membre(s) absent(s) : NEANT

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le Président quitte la séance, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, et cède la Présidence à Madame Marie-Louise MAGGIONI, Vice-Présidente du Syndicat Mixte, afin de procéder à l'examen et à la vérification des documents soumis.

La balance générale 2014 s'établit comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses	1 637 089,29 €
Recettes	1 778 982,86 €
Excédent 2014	<u>141 893,57 €</u>

INVESTISSEMENT :

Dépenses (BP + RAR)	335 306,31 €
Recettes	249 614,78 €
Déficit d'investissement 2014	<u>- 85 691,53 €</u>

RESULTATS 2014 PAR SECTION :

Fonctionnement :

Excédent N-1 reporté	276 856,24 €
Excédent 2014	141 893,57 €
Résultat 2014 (excédent)	<u>418 749,81 €</u>

Investissement :

Déficit N-1	- 137 514,07 €
Déficit 2014	- 85 691,53 €
Résultat 2014 (déficit)	<u>- 223 205,60 €</u>

Restes à réaliser 2014 **5 121,12 €**

Au total on aura un besoin de financement de la section d'investissement pour 2015 de **228 326,72 €**

Cette somme venant en déduction de notre résultat de fonctionnement, l'excédent à reporter à cette même section en 2015 s'élèvera à **190 423,09 € (Cf tableau affectation des résultats 2014)**

Les vues d'ensemble de la section de fonctionnement (page 6) et d'investissement (page 7) permettent d'apprécier l'exécution budgétaire par rapport aux prévisions votées, au niveau des chapitres.

Madame la Vice-Présidente procède à la lecture de la délibération proposée et des chapitres du Compte Administratif.

A la suite de ces opérations, le Comité Syndical arrête les comptes de l'exercice 2014.

Je vous propose d'approuver ce Compte Administratif 2014.

Résultat du vote :

Exprimés : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 07 avril 2015

Le Président
Conseiller régional
1^{er} Vice-Président de la CA des Pays de Lérins




Richard GALY

DELIBERATION N° 3 DU 07 AVRIL 2015
17H00

L'An deux mille quinze et le sept avril, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 01 avril 15

Date d'affichage : 01 avril 15

Affichage compte-rendu : 15 avril 15

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS. M.
Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : M. Patrick TAMBAY par Mme Michèle ALMÈS.

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY, M. Philippe TABAROT.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Trésorier du Trésor Public de MOUGINS présente le Compte de Gestion 2014 et constate la parfaite identité entre les recettes et les dépenses et apporte sa caution de Comptable du Trésor au Compte Administratif 2014.

Résultat du vote :

Exprimés : 5

Pour : 5

Contre : 0

Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 07 avril 2015

Le Président

Conseiller régional

1^{er} Vice-Président de la CA des Pays de Lérins



Richard GALY

DELIBERATION N° 4 DU 07 AVRIL 2015

7H00

L'An deux mille quinze et le sept avril, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au siège du Syndicat Mixte du C.E.C., sous la Présidence de Monsieur Richard GALY.

Convocation - affichage

Date de la convocation : 01 avril 15

Date d'affichage : 01 avril 15

Affichage compte-rendu : 15 avril 15

Membres présents : M. Richard GALY, Mme Marie-Louise MAGGIONI, Mme Michèle ALMÈS.
M. Norbert MENCAGLIA.

Membre(s) représenté(s) : M. Patrick TAMBAY par Mme Michèle ALMÈS.

Membre(s) excusé(s) : M. Patrick TAMBAY, M. Philippe TABAROT.

Membre(s) absent(s) : NEANT

Nombre de Membres

Afférents au Comité Syndical : 4

En exercice : 6

Qui ont pris part à la délibération : 5

PROJET DE RAPPORT DE DELIBERATION N°4 : AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2014

Monsieur le Président expose :

Le Comité Syndical vient d'adopter le Compte Administratif 2014 du Budget du Syndicat Mixte des Campelières.

Conformément aux instructions M14 qui régissent la comptabilité de ce Budget, il convient d'affecter son résultat d'exploitation :

- Lecture de la délibération ci-après, établie conformément au document annexé à l'arrêté du 24 juillet 2000.

Le Comité Syndical, réuni sous la présidence de Monsieur Richard GALY,

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2014, ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'exercice 2014

Constatant que le Compte Administratif présente :

- un excédent de Fonctionnement de 418 749,81 € ci-après détaillé

Décide d'affecter comme suit :

Budget Syndicat Mixte des Campelières
Compte Administratif 2014

Voté le 10 mars 2015

Résultat de Fonctionnement 2014

A	-	Résultat de l'exercice	=	+ 141 893,57 €
Précédé du signe + (excédent) ou (déficit)				
B	-	Résultats antérieurs reportés	=	+ 276 856,24 €
Ligne 002 du Compte Administratif 2013, précédé du signe + (excédent ou (déficit))				
C	-	Résultat à affecter	=	+ 418 749,81 €
= A+B (hors restes à réaliser) (si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)				
<u>INVESTISSEMENT</u>				
D	-	Solde d'exécution 2013	=	- 223 205,60 €
Précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)				
E	-	Solde des restes à réaliser d'Investissement N-1	=	- 5 121,12 €
(Besoin de Financement)				
F	=	Besoin de financement (solde d'exécution négatif en investissement +RAR)	=	228 326,72 €
	=	Reprise résultat fonctionnement	=	418 749,81 €
1)		Affectation en réserves (Recette au 1068 en Investissement)		228 326,72 €
2)		H Report en Fonctionnement (solde d'exécution de fonctionnement C – besoin de financement F)		190 423,09 €

Le Comité Syndical est invité à adopter l'affectation du résultat d'exploitation ci-dessus proposé.

Résultat du vote :

Exprimés : 5
Pour : 5
Contre : 0
Abstention : 0

Le Comité Syndical adopte cette délibération

Fait et délibéré à Mougins le 07 avril 2015

Le Président

Conseiller régional

1^{er} Vice-Président de la CA des Pays de Lérins



Richard GALY